

BURKINA FASO

-----  
Unité - Progrès - Justice  
-----

IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE

-----  
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION  
-----

*Session permanente*

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

-----  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE  
DU JEUDI 03 AOUT 2023**

**Président de séance :**

**Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

▪ **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

*Deuxième Secrétaire parlementaire*

▪ **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

*Quatrième Secrétaire parlementaire*

**Dossiers en examen :**

- **Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-016/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2022042/PR BF 2022 21 00, signé le 30 juin 2022 entre le BF et la BOAD pour le bouclage du financement de la 3<sup>e</sup> phase du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou, aménagement de l'exutoire au niveau du Parc Bangrewéogo, dossier n°046 ;**
- **Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-010/PRES du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2021061/PR BF 2022 07 00, signé le 06 avril 2022 à Lomé, entre le BF et la BOAD, pour le financement partiel du Projet de Construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou, dossier n°047 ;**
- **Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1392 01 E conclue le 21 décembre 2021 conclue entre le BF et l'Agence Française de Développement (AFD), pour le financement du projet petite irrigation dans le Grand Ouest et la région de l'Est (PIGO PLUS), dossier n°048 ;**
- **Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-015/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2022041/PR BF 2022 22 00, signé le 30 juin 2022 à Lomé en République togolaise, entre le BF et la BOAD, pour le financement partiel de la phase 3 du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales du Burkina Faso (PADEL), dossier n°049 ;**
- **Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-011/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°7181-BF et du Don n°E100-BF, signé le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le BF et l'IDA, pour le financement du Projet d'urgence de Développement territorial et de Résilience/Financement additionnel (PUDTR), dossier n°050 ;**
- **Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-001/PRES-TRANS du 19 mai 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TF0B6352, Troisième Financement additionnel Projet Filets sociaux, signé le 02 décembre 2021, entre le BF et l'IDA, dossier n°051.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le jeudi 03 août 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Linda Gwladys KANDOLO et monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement deuxième et quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

***- Il est 09 heures 15 minutes -***

### **Le Président**

Mesdames et messieurs les députés bonjour.

Bonjour madame la Ministre,

Bonjour aux techniciens, soyez les bienvenus.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

### **M. Yaya KARAMBIRI**

*Quatrième Secrétaire parlementaire*

Merci beaucoup Excellence Monsieur le Président.

Bonjour chers collègues, nous allons procéder à l'appel nominal. Par conséquent, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

***(Il procède à l'appel nominal des députés)***

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal et en attendant la prise en compte de nouvelles procurations citées dans l'assemblée, nous avons :

- **20 députés absents excusés ;**
- **03 députés absents non excusés ;**
- **10 procurations ;**
- **48 députés présents ;**
- **58 votants.**

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

### **Annonces :**

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 28 juillet 2023. En application des dispositions de l'article 58 alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont aussi informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du mardi 30 mai 2023. A ce jour aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59 alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Par ailleurs chers collègues, suite au décès du député Bangré Lévis OUEDRAOGO, il a été procédé le mardi 18 juillet 2023 à son remplacement par la validation du mandat du député, monsieur Ousséni SOULAMA qui a rejoint la CAGIDH.

Toutefois, le poste du Président de la CAGIDH qu'occupait Feu Bangré Lévis OUEDRAOGO demeurait vacant. Afin de pourvoir à ce poste et faisant application des dispositions de l'article 39, alinéa 1 de notre règlement, les députés membres de la CAGIDH ont modifié la composition du bureau de la Commission.

Ainsi, le nouveau bureau de la CAGIDH se compose comme suit. Chers collègues membres désignés du bureau de la CAGIDH, veuillez-vous mettre debout à l'appel de votre nom afin que la plénière adopte par acclamation la composition du nouveau bureau de la CAGIDH.

- **Monsieur GUITI Lassina, Président.**

*(Validation du mandat par acclamations des députés)*

- **Monsieur SANOU Yaya, Vice-Président.**

*(Validation du mandat par acclamations des députés)*

- **Monsieur OUEDRAOGO Adama Yasser, Premier Secrétaire.**

*(Validation du mandat par acclamations des députés)*

- **Monsieur TAPSOBA Lin Désiré, Deuxième Secrétaire.**

*(Validation du mandat par acclamations des députés)*

La modification du bureau de la CAGIDH est adoptée.

Cette adoption chers collègues, emporte la modification de la résolution N°006-2022/ALT du 22 novembre 2022 portant composition des commissions générales.

Il en ainsi décidé. ***(Coup du maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de six (06) projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des six projets de loi inscrits à l'ordre du jour.

**M. Yaya KARAMBIRI**

*Quatrième Secrétaire parlementaire*

Merci beaucoup Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, nous allons annoncer les 06 projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce matin et objets des dossiers n°046, 047, 048, 049, 050 et 051. Il s'agit du :

-Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-016/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2022042/PR BF 2022 21 00, signé le 30 juin 2022 entre le BF et la BOAD pour le bouclage du financement de la 3e phase du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou, aménagement de l'exutoire au niveau du Parc Bangrewéogo, dossier n°046 ;

-Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-010/PRES du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2021061/PR BF 2022 07 00, signé le 06 avril 2022 à Lomé, entre le BF et la BOAD, pour le financement partiel du Projet de Construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou, dossier n°047 ;

-Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1392 01 E conclue le 21 décembre 2021 conclue entre le BF et l'Agence Française de Développement (AFD), pour le financement du projet petite irrigation dans le Grand Ouest et la région de l'Est (PIGO PLUS), dossier n°048 ;

-Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-015/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2022041/PR BF 2022 22 00, signé le 30 juin 2022 à Lomé en République togolaise, entre le BF et la BOAD, pour le financement partiel de la phase 3 du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales du Burkina Faso (PADEL), dossier n°049 ;

\_Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-011/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°7181-BF et du Don n°E100-BF, signé le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le BF et l'IDA, pour le financement du Projet d'urgence de Développement territorial et de Résilience/Financement additionnel (PUDTR), dossier n°050 ;

-Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-001/PRES-TRANS du 19 mai 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord

de don n°TF0B6352, Troisième Financement additionnel Projet Filets sociaux, signé le 02 décembre 2021, entre le BF et l'IDA, dossier n°051.

Merci Excellence Monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des 06 dossiers pour le fond.

La Commission du développement durable (CDD), la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) ont été saisies pour avis pour les dossiers n°046, 047, 048, 049 et le 050.

La CAEDS et la CGSASH ont été saisies pour avis pour le dossier n°051.

Mesdames et messieurs les députés, pour l'organisation des débats, je propose que nous ayons un débat général unique sur l'ensemble des six projets de loi. C'est bon pour tous ?

Merci.

Donc, si vous en convenez, à l'appel de chaque dossier, la COMFIB fera lecture de son rapport suivi de la lecture des rapports pour avis sur chaque dossier concerné.

A l'issue de la présentation de l'ensemble des rapports des six dossiers, le débat général unique sera ouvert. Ainsi, au fur et à mesure de la présentation desdits rapports, chaque député est prié de noter ses questions.

A l'issue du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi. Donc, si vous convenez pour l'option de ce débat unique, on peut passer à l'examen du dossier n°046.

Donc, je passe en discussion le dossier n°046. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

***(Madame la Ministre répond par la négative)***

## **Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la Commission, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la Commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans les six projets de loi.

Par conséquent, la discussion article par article du dossier n°046 et celle des cinq autres lois porteront sur les textes issus de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

## **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je voudrais appeler l'honorable Haoua FOFANA pour présenter la synthèse de notre rapport à la plénière.

Merci.

## **Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°046*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation je vais lire la synthèse du rapport.

L'honneur et la charge me reviennent ce matin pour vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°046 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-016/PRES-TRANS portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2022042/PR BF 2022 21 00, signé le 30 juin 2022 entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le bouclage du financement de la 3<sup>e</sup> phase du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou, aménagement de l'exutoire au niveau du Parc Bangrewéogo.

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite commission, le vendredi 14 juillet 2023 de 09 heures 25 minutes à 11 heures 40 minutes, le mardi 25 juillet 2023 de 15 heures 09 minutes à 16 heures 47 minutes et le jeudi 27 juillet 2023 de 09 heures 18 minutes à 11 heures 47 minutes

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner Monsieur Mikailou SIDIBE, Ministre de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Moussa SAWADOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD) par les députées Mariam SIDIBE et Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Drissa KY.

Monsieur le Président, suite à l'exposé du gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à la disposition des députés par les services législatifs.



Monsieur le Président ;

Madame la Ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la prospective, chargée du budget ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues ;

Mesdames, messieurs ;

Le texte sur lequel nous devons nous prononcer porte sur le bouclage du financement de la 3<sup>e</sup> phase du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou, aménagement de l'exutoire au niveau du Parc Bangrewéogo.

En effet, dans le cadre de l'assainissement de la ville de Ouagadougou, l'État burkinabè a entrepris, depuis les années 1970, l'aménagement de certains affluents du marigot Kadiogo, en canaux revêtus en béton armé. Il s'agit notamment du canal du Mogho Naaba, du canal de Zogona, du canal central et de celui de Wemtenga.

En dépit de ces efforts, il a été constaté des inondations récurrentes dans certains quartiers de la ville, surtout dans le Parc urbain Bangrewéogo. Les cas des saisons pluviales 2007 et 2009 en sont une parfaite illustration.

Dans le souci d'apporter une solution durable et définitive au problème d'inondation de la ville de Ouagadougou, le gouvernement, à travers le Ministère en charge de l'urbanisme, a commandité en 2009, une étude technique détaillée et environnementale de drainage du Parc Bangrewéogo.

Cette étude qui a concerné le tronçon du marigot Kadiogo localisé entre l'aval du barrage n°3 et le dalot de An Nayélé, a abouti à des propositions d'aménagements.

L'estimation financière de l'ensemble des travaux à réaliser pour résoudre les problèmes d'inondation dans la ville de Ouagadougou ainsi que des différents aménagements urbanistiques a été chiffrée à environ dix-neuf milliards (19 000 000 000) de francs CFA en 2009.

Au regard du coût assez élevé pour la réalisation de l'ensemble des travaux, il a été établi un phasage suivant l'ordre de priorité dans le processus de résolution des problèmes d'inondation et de cohérence dans les

activités interphases. Ainsi, quatre (04) phases ont été retenues pour l'exécution de l'ensemble desdits travaux.

En mai 2010, le gouvernement burkinabè a obtenu auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), un financement à hauteur d'environ six milliards (6 000 000 000) de francs CFA pour la réalisation d'une partie des travaux relatifs aux aménagements prioritaires (phase 1).

En août 2012, suite aux constats et observations tirés du fonctionnement des ouvrages réalisés en phase 1, le gouvernement a obtenu un financement complémentaire de cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA pour l'exécution de travaux confortatifs desdits ouvrages (phase 2).

Les aménagements réalisés au cours de ces 02 phases ont permis de déboucher les exutoires et d'assurer une évacuation rapide en induisant des appels de débits et une accélération des écoulements en aval du Parc mais insuffisants pour résoudre les problèmes d'inondation.

C'est ainsi que courant juin 2017, l'Etat burkinabè a introduit une requête à la BOAD pour le financement de la 3<sup>e</sup> phase du projet et a obtenu un financement partiel à hauteur de dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA par accord de prêt n°2018012/PR BF 2018 13 00 pour l'exécution des travaux de la tranche ferme de ladite phase.

En mai 2022, une autre requête a été soumise à la BOAD pour le bouclage du financement de la tranche conditionnelle de la phase 3.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Ouagadougou.

Les résultats attendus sont : l'amélioration de l'accès de la population à un service d'assainissement durable, la création d'emplois directs et indirects et de richesse, notamment, avec au moins treize milliards deux cent soixante-sept millions (13 267 000 000) de francs CFA de valeur ajoutée indirecte et induite générée dans l'économie burkinabè en fin 2023.

Le coût total du projet actualisé, y compris les imprévus physique et financier, est estimé à quatre milliards huit cent vingt-cinq millions (4 825 000 000) de francs CFA TTC.

Le coût total du prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement du projet dans sa tranche conditionnelle s'établit à quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) de francs CFA HT.

Les caractéristiques du financement quant à elles sont contenues dans le rapport qui a été mis à votre disposition.

Monsieur le Président.

Chers collègues.

Mesdames et messieurs.

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi, permettra :

- de faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant le taux d'habitations inondées de manière très significative ;
- d'améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangrewéogo ;
- d'augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique ;
- d'améliorer l'accès de la population à un service d'assainissement durable.

Par conséquent, la Commission recommande à la plénière son adoption.

Les amendements sont joints en annexe du texte qui a été mis à votre disposition.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur. Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci Excellence.

Au nom de la Commission du développement durable, je passe la parole à l'honorable SIDIBE Mariam pour faire lecture de notre rapport d'avis.

Merci.

**Mme Mariam SIDIBE**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°046*

Merci monsieur le Vice-président de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers collègues ;

Chers membres du gouvernement ;

Personnel de l'administration parlementaire ;

Chers membres de la presse, bonjour.

Monsieur le Président, avec votre permission, je vais vous lire l'avis et appréciation de la Commission du développement durable.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD note le taux élevé des intérêts et le temps très long de la maturité du prêt.

Toutefois, se fondant sur l'appropriation du dossier et sur l'audition du gouvernement, la CDD estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- d'améliorer l'accès de la population à un service d'assainissement durable ;
- d'atténuer les risques d'inondation de la ville de Ouagadougou.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet.

Le rapporteur : Mariam SIDIBE et le Président : Moussa KONE.  
Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

A présent, je donne la Parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

### **M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci Excellence Monsieur le Président. Je vais inviter l'honorable Moussa SAWADOGO à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

### **M. Moussa SAWADOGO**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°046*

Merci monsieur le Président de la CAEDS.

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Chers membres du gouvernement,

Mesdames et messieurs bonjour.

Pour faire économie du temps, je vais vous livrer l'appréciation et l'avis de la Commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), estime que la ratification de l'ordonnance contribuera à :

- faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant, de manière très significative, le taux d'habitations inondées ;
- améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangrwéogo ;
- augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique ;
- améliorer l'accès de la population à un service d'assainissement durable.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Le Président de la Commission, Daniel ZOUNGRANA et le rapporteur Moussa SAWADOGO.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) pour son rapport d'avis.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole à l'honorable Drissa KY ici représenté par l'honorable Youssouf OUEDRAOGO pour livrer à la plénière, le contenu du rapport de la CGSASH.

Merci.

### **M. Youssouf OUEDRAOGO**

*Représentant du rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°046*

Merci à la Présidente.

Je me fais donc le porte-voix de mon samo KY Drissa, empêché.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Chers membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Mesdames et messieurs les hommes et femmes des médias ;

Comme mon prédécesseur, pour une question d'économie du temps, je vais lire directement l'appréciation et l'avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- de faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou et par conséquent d'apporter une solution durable au problème d'inondation ;
- d'augmenter le nombre de personnes adoptant de bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique ;
- d'améliorer l'accès de la population à un service d'assainissement durable.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 26 juillet 2023,

Le Vice-président Y. Aimé SOME et le rapporteur Drissa KY.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe maintenant en discussion le dossier n°047. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier n°047 ?

***(Madame la Ministre déléguée répond par la négative)***

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci Excellence. Avec votre autorisation, j'invite le député Yacouba SAWADOGO à présenter la synthèse du rapport de notre commission.

**M. Yacouba SAWADOGO**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°047*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Je voudrais, comme souhaiter dès le début pour une question de gagner du temps et surtout aller vite et bien, me passer des civilités déjà annoncées et énoncées en les faisant miennes, pour vous dire bonjour.

Il m'est chargé au niveau de la Commission des finances et du budget- je suis YACOUBA SAWADOGO- de vous présenter le rapport n°2023-014/ALT/COMFIB, dossier n°047, relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-010/PRES du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2021061/PR BF 2022 07 00, signé le 06 avril 2022 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement, pour le financement partiel du Projet de Construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou au Burkina Faso (PBAG-BG).

L'an deux mille vingt trois, les jeudis 20 juillet de 11 heures 08 minutes à 12 heures 35 minutes et le 27 juillet de 10 heures 03 minutes à 13 heures 15 minutes, la COMFIB s'est réunie en séance de travail sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO respectivement Président et Vice-président de ladite commission à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-010/PRES du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2021061/PR BF 2022 07 00, signé le 06 avril 2022 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement, pour le financement partiel du Projet de Construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou au Burkina Faso (PBAG-BG).

Au préalable la Commission a tenu une séance d'appropriation du projet de loi le vendredi 14 juillet 2023 de 12 heures 02 minutes à 14 heures 34 minutes.

Le gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Roger BARO, Ministre de l'environnement, de l'eau



et de l'assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Moussa SAWADOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD) par la députée Mariam SIDIBE ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Drissa KY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté : il s'agit de l'audition du gouvernement, du débat général, de l'examen du projet de loi article par article et enfin de l'appréciation de la commission.

### **AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- objectifs de développement et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- résultats attendus ;
- montant et conditions de financement.

En guise d'introduction, le Ministre a souligné que le Burkina Faso est un pays dont l'économie repose sur le secteur agro-sylvo-pastoral qui contribue fortement au PIB national et occupe plus de 80% de la population active.

Cependant, ce secteur est soumis régulièrement aux manifestations des effets de la variabilité et du changement climatiques tels que les sécheresses et les inondations qui impactent négativement la performance de l'économie nationale limitant ainsi le développement socio-économique du pays.

Face à ces contraintes, le gouvernement du Burkina Faso, depuis plusieurs décennies, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a entrepris à travers les projets et programmes de développement, la mobilisation et la maîtrise des ressources en eau afin d'améliorer la productivité agro-sylvo-pastorale et industrielle et surtout la satisfaction des besoins en eau de tous les usages.

Le projet de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de Développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) et est en cohérence avec :

- la Stratégie de Développement rural (SDR) ;
- la Stratégie nationale de Développement durable de l'Agriculture irriguée (SNDDAI) ;
- la Stratégie nationale de l'Eau (SNE).

Le projet se justifie par les considérations ci-après :

- la mobilisation et la valorisation des ressources en eau ;
- la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans la zone du projet ;
- la préservation et la protection de l'environnement.

Le projet a été identifié par la Banque ouest africaine de développement suite à l'achèvement de ses études en octobre 2017. Lesdites études ont été financées sur le reliquat de l'avance de fonds des études du Projet de Mobilisation et de Valorisation des Eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC), dont la proposition de prêt a été approuvée par le Conseil d'administration de la Banque en septembre 2016.

Le projet sera cofinancé par la Banque ouest africain de développement (BOAD), les institutions de microfinance et le gouvernement du Burkina Faso.

La durée d'exécution du projet est de cinq ans.

Le présent exposé des motifs concerne le financement de la Banque ouest africain de développement (BOAD). En effet, le gouvernement a obtenu de la BOAD des fonds pour le financement partiel du projet. C'est un prêt de huit milliards cinq cent millions (8 500 000 000) de francs CFA.

Ce financement partiel permettra de réaliser la construction/reconstruction de cinq (05) barrages, l'aménagement de cent trente-cinq (135) hectares de périmètres irrigués, de soixante (60) hectares de bas-fonds au profit des populations de la province du Ganzourgou dans la Région du Plateau central.

## **1. Objectifs de développement et bénéficiaires du projet**

### **1.1. Objectif de développement du projet**

L'objectif de développement du projet est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

### **1.2. Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, la mise en œuvre du projet devrait contribuer à :

- l'intensification et à l'accroissement de la production agricole, pastorale et halieutique ;
- la création d'emplois ;
- la lutte contre la pauvreté par la création de richesses additionnelles.

### **1.3. Bénéficiaires et zones d'intervention du projet**

Les principaux bénéficiaires du projet sont les villages abritant les sites aménagés dont prioritairement les exploitants actuels des sites à aménager. Le projet sera particulièrement attentif aux besoins et préoccupations des femmes et des jeunes des terroirs concernés. La population concernée est estimée à environ 75 400 habitants, soit 12 600 ménages.

La zone d'intervention du projet se situe dans la province du Ganzourgou, Région du Plateau central, notamment les localités de Mogtédo, Rapadama V5, Bomboré V1, Bomboré V3, Tanyendé et Koulwéogo.

## **2. Description technique du projet**

La gestion du projet est faite selon le cadre institutionnel suivant :

- le Maître d'ouvrage est le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) représenté par la Direction générale

des Infrastructures hydrauliques (DGIH) à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du PMVEC ;

- la Maîtrise d'Ouvrage déléguée sera assurée par l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement rural (AGETEER).

Le projet comprend six (06) composantes structurées. Il s'agit :

- des études avec un coût estimatif de cent cinquante-cinq millions (155 000 000) de francs CFA ;
- des travaux de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués, d'un montant de six milliards cent onze millions (6 111 000 000) de francs CFA ;
- du contrôle, surveillance et supervision des travaux, d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix millions (590 000 000) de francs CFA ;
- de l'appui à la mise en valeur et à la commercialisation, d'un montant de quatre cent trente-deux millions (432 000 000) de francs CFA ;
- des mesures environnementales et sociales d'un montant de sept cent millions (700 000 000) de francs CFA ;
- de la coordination et de la gestion du projet, d'un montant de cinq cent douze millions (512 000 000) de francs CFA.

### **3. Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- cinq (05) retenues d'eau sont construites ou réhabilitées ;
- cent trente-cinq (135) hectares de périmètres irrigués en maîtrise totale d'eau sont aménagés ou réhabilités ;
- soixante (60) hectares de bas-fonds en maîtrise partielle d'eau sont aménagés ;
- trois cent (300) hectares de bande de servitude sont délimités et reboisés pour la protection des berges des barrages ;
- vingt-cinq (25) kilomètres de pistes d'accès aux sites et vingt (20) kilomètres de couloirs d'accès aux barrages pour le bétail sont réalisés ;
- six (06) forages à gros débits équipés de pompes solaires pour l'irrigation sont réalisés ;
- six (06) forages équipés de pompes solaires pour l'AEP et douze (12) latrines publiques sont réalisés ;

- six (06) magasins de stockage de céréales et de produits maraîchers avec hangars pour le décorticage et aires de séchage sont construits ;
- six (06) décortiqueuses, six (06) calibreuses, six (06) batteuses de riz et douze (12) kits améliorés d'étuvage de riz sont acquis ;
- les capacités de production et de gestion des Organisations paysannes sont renforcées ;
- un système d'information des producteurs (météo, marchés) est mis en place.

Ainsi, les principaux résultats de développement pendant l'exploitation des ouvrages mis en place sont :

- i) Au niveau de l'intensification et de l'accroissement de la production agricole, pastorale et halieutique :
  - cent vingt (120) tonnes de riz paddy additionnelles sont produites annuellement ;
  - deux mille cent (2 100) tonnes de productions maraîchères additionnelles sont produites annuellement.
- ii) Au niveau de la création d'emplois :
  - création de cent (100) emplois directs notamment pour les jeunes et les femmes ;
  - création de huit cent (800) emplois indirects et induits.
- iii) Au niveau de la lutte contre la pauvreté par la création de richesses additionnelles :
  - contribution à la création de cinq mille (5 000) M francs CFA de valeur ajoutée indirecte et induite ;
  - production de recettes fiscales indirectes et induites pour l'Etat à hauteur de cent cinquante (150) M francs CFA.

#### **4. Montant et conditions du financement**

Le coût total hors taxes du Projet est de neuf milliards quatre cent millions (9 400 000 000) de francs CFA dont huit milliards cinq cent millions (8 500 000 000) de francs CFA financé par la BOAD, cent trente millions (130 000 000) de francs CFA par les institutions de microfinance et sept cent soixante-dix millions (770 000 000) de francs CFA par l'Etat burkinabè.

Les conditions de financement du présent accord de prêt de la BOAD se présentent comme suit :

|                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| Tranche Concessionnelle |                    |
| Montant                 | 5 milliards FCFA   |
| Taux d'intérêt          | 2% par an          |
| Maturité                | 18 ans             |
| Différé d'amortissement | 05 ans             |
| Date de clôture         | 30 juin 2026       |
| Tranche Souveraine      |                    |
| Montant                 | 3,5 milliards FCFA |
| Taux d'intérêt          | 5,08% par an       |
| Maturité                | 12 ans             |
| Différé d'amortissement | 03 ans             |
| Date de clôture         | 30 juin 2028       |

De ce qui précède, il ressort que le Projet de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la Province du Ganzourgou (PBAB-PG) contribuera au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable en lien avec l'objectif stratégique 3.6 du nouveau référentiel de développement 2021-2025.

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du gouvernement, les commissaires de la Commission des finances et du budget ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

**Question n°1 :** Au terme de l'exposé des motifs ... On peut s'en passer ? D'accord comme souhaité. Je le disais déjà au départ, pour une question de timing, je voudrais que vous acceptiez qu'on fasse l'économie des questions-réponses données et allez directement comme vous le savez tous à l'examen du projet de loi article par article et donner l'appréciation de la commission.

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

L'Appréciation et avis de la Commission des finances et du budget est la suivante :

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi permettra :

- de construire quatre barrages respectivement à Rapadama V5, Bomboré V1, Bomboré V3 et Tanyendé ;
- d'aménager vingt (20) hectares de périmètres irrigués et soixante (60) hectares de bas-fonds ;
- de réhabiliter le barrage de Mogtédo et un périmètre irrigué de cent quinze (115) hectares à Mogtédo, en vue de la production de riz et de cultures maraîchères ;
- de renforcer les capacités des populations bénéficiaires et la protection de l'environnement.

Par conséquent, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023,

Le Vice-président : Drissa SANOGO et le rapporteur, moi-même : Yacouba SAWADOGO.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite à nouveau l'honorable député Mariam SIDIBE pour faire la lecture de notre rapport d'avis.

**M. Mariam SIDIBE**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°047*

Merci monsieur le Vice-président de la Commission.

Je vais vous livrer l'appréciation et l'avis de la Commission du développement durable (CDD).

**AVIS ET APPRECIATION DE LA COMMISSION.**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD note :

- le taux élevé des intérêts de la tranche souveraine ;
- le temps très long de la maturité du prêt.

Toutefois, se fondant sur l'appropriation du dossier et sur l'audition du gouvernement, la CDD estime que la ratification de l'ordonnance contribuera à :

- intensifier la production agro-sylvo-pastorale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- réaliser la construction/reconstruction de cinq (05) barrages ;
- aménager cent trente-cinq (135) hectares de périmètres irrigués et soixante (60) hectares de basfonds.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 26 juillet 2023

Le rapporteur : Mariam SIDIBE et le Président : Moussa KONE.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci madame le rapporteur.



A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je vais inviter le député Moussa SAWADOGO, à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

**M. Moussa SAWADOGO**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°047*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Je crois que nous allons continuer la même danse pour une question d'économie du temps.

J'irais directement à l'avis et appréciation de la Commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- la construction de barrages, l'aménagement de périmètres irrigués et de bas-fonds ;
- la réhabilitation du barrage et du périmètre irrigué de 115 hectares de Mogtêdo ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- la promotion du développement durable, conformément à l'objectif stratégique 3.6 du Nouveau référentiel de développement 2021-2025.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA et le rapporteur : Moussa SAWADOGO.

Merci.

## **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

## **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole à notre rapporteur qui est ici représenté par l'honorable BARRY Moctar Sidiki, pour donner la teneur de notre rapport à la plénière.

Merci.

## **M. Sidiki Moctar BARRY**

*Représentant le rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°047*

Merci madame la Présidente de la Commission.

Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour chers membres du gouvernement.

Chers collègues ;

Chers membres de l'administration parlementaire ;

Chers hommes et femmes de médias.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais faire comme mes prédécesseurs en allant directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le rapporteur, des échanges ont lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- contribuer à la mobilisation et à la valorisation des ressources en eau ;

- contribuer à la réduction de la pauvreté par la création de richesses additionnelles ;
- renforcer la sécurité alimentaire ;
- prendre en compte les besoins et préoccupations des femmes et des jeunes des zones d'intervention du projet.

Par conséquent la CGSASH émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 28 juillet 2023

Le Vice-président : Aimé Y. SOME et le rapporteur : Drissa KY à qui j'ai prêté ma voix.

Merci beaucoup.

### **Le Président**

C'est gentil de votre part. Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je passe en discussion le dossier n°048. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier n°048 ?

*(Madame la Ministre répond par la négative)*

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour nous présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je voudrais demander à l'honorable Daaga NASSOURI, de nous présenter la synthèse du rapport de la Commission.

### **M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°048*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, bonjour.

Bonjour madame la Ministre et toute sa délégation.

Honorables députés bonjour.

Bonjour chers fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes des médias.

Je suis, comme le Président l'a dit, le député NASSOURI Daaga et j'ai l'honneur ce matin de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°048 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1392 01 E du 21 décembre 2021 conclue entre le Burkina Faso et l'Agence Française de Développement, pour le financement du projet petite irrigation dans le Grand Ouest et la région de l'Est (PIGO PLUS).

Mesdames et messieurs, les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite commission, le vendredi 14 juillet 2023, les jeudis 20 et 27 juillet 2023.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner le Commandant Ismaël SOMBIE et Monsieur Roger BARO, respectivement Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques et Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit : la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Moussa SAWADOGO ;

- la Commission du développement durable (CDD) par la députée Mariam SIDIBE ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Boubacar BALBONE.

Excellence Monsieur le Président, mesdames et messieurs, suite à l'exposé du gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat

général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été soumis par les services législatifs.

Mesdames, messieurs, le projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer est relatif au financement du Projet petite irrigation dans le Grand Ouest et la région de l'Est (PIGO PLUS).

Au Burkina Faso, le riz, une des principales cultures du pays, enregistre une production d'environ 190 000 tonnes par an, alors que la demande nationale est estimée à 750 000 tonnes par an, soit un gap d'environ 560 000 tonnes. Pour satisfaire cette importante demande intérieure, le pays fait recours à des importations de l'ordre de 350 000 tonnes par an pour une valeur de plus de cinquante milliards (50 000 000 000) de francs CFA.

Afin de réduire la facture d'importation de riz et de préserver la sécurité alimentaire nationale par le développement de la production nationale de riz, le gouvernement s'est engagé dans l'initiative « *Produire un million de tonnes de riz* ».

Dans cette optique, le gouvernement a bénéficié de l'appui technique et financier de la République fédérale d'Allemagne, à travers la KfW, et de la République française, à travers l'AFD, pour la formulation et la mise en œuvre du projet « Petite irrigation dans le Grand Ouest et la région de l'Est (PIGO PLUS).

Le diagnostic effectué dans le cadre du processus de formulation qui a tenu compte des efforts déjà consentis pour le développement de la riziculture pluviale stricte, de la riziculture de bas-fonds et de la riziculture irriguée sur les plaines a relevé que celle pratiquée dans les bas-fonds est plus accessible aux producteurs.

Il ressort également que la quasi-totalité des communes du pays dispose d'un potentiel en bas-fonds et que les coûts d'aménagements de ces bas-fonds restent relativement accessibles.

Quant au potentiel en terres irrigables, il est évalué à 233 500 hectares. Ces différents indicateurs expliquent que les efforts consentis se

concentrent sur les aménagements types de bas-fonds qui sont ainsi promus par plusieurs projets dans l'objectif d'intensifier la production rizicole.

Par ailleurs, la formulation du PIGO PLUS s'est appuyée sur une longue expérience de la coopération financière entre le Burkina Faso et la République fédérale d'Allemagne dans le secteur de la petite irrigation dans l'Ouest du Burkina Faso.

Le PIGO PLUS a comme objectif principal l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales autour des bas-fonds aménagés et des petits périmètres irrigués et à l'augmentation de leurs revenus pour contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Les résultats attendus sont :

- l'aménagement ainsi que la mise en valeur de milliers d'hectares de bas-fonds rizicoles et de périmètres maraîchers ;
- la réalisation d'infrastructures de stockage et de warrantage avec des aires de séchage ;
- la création de milliers d'emplois directs/indirects,
- etc.

Le coût global du projet s'élève à 55,19 millions d'euros soit trente-six milliards vingt millions (36 20 000 000) de francs CFA.

Excellence Monsieur le Président, honorables collègues, au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'ordonnance objet du présent projet de loi permettra d'une part, de réaliser des aménagements hydroagricoles pour accroître la production agricole et d'autre part, de développer les chaînes de valeur des produits agricoles pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations bénéficiaires.

Par conséquent, elle recommande à la plénière, l'adoption du projet de loi.

Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

**M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Mariam SIDIBE à lire le contenu de notre rapport d'avis

**Mme Mariam SIDIBE**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°048*

Merci monsieur le Vice-Président.

**APPRECIATION ET AVIS DE  
LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Tenant compte de l'appropriation du dossier et de l'audition du gouvernement, la CDD estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- d'augmenter le niveau de production agricole des populations cibles à travers le développement des capacités de production des différents systèmes (bas-fonds, jardins maraîchers), de façon durable et respectueuse de l'environnement ;
- d'accroître le niveau de revenu des populations cibles par la mise en place de mesures d'accompagnement en matière de transformation et de commercialisation pour assurer une bonne valorisation des productions de riz et de cultures maraîchères.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 26 juillet 2023

Le rapporteur, Mariam SIDIBE et le Président, Moussa KONE.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci madame le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais inviter une fois de plus l'honorable SAWADOGO Moussa à donner le contenu du rapport de la Commission.

Merci.

**M. Moussa SAWADOGO**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°048*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Avec votre autorisation, je m'en vais directement à l'appréciation et avis de la Commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), estime que la ratification de l'ordonnance permettra d'une part, de réaliser des aménagements hydroagricoles à même de booster la production agricole et d'autre part, de développer les chaînes de valeur des produits agricoles pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations bénéficiaires.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA et le rapporteur : Moussa SAWADOGO.

Merci.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.



**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole à notre rapporteur ici représenté par l'honorable OUEDRAOGO Souleymane, pour livrer à la plénière, le contenu du rapport de la CGSASH.

Merci.

**M. Souleymane OUEDRAOGO**

*Représentant du rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°048*

Merci madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ; je voudrais, à l'instar des rapporteurs qui m'ont précédé, aller directement livrer à la plénière le contenu de l'appréciation et de l'avis de Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du projet de loi permettra au gouvernement :

- d'augmenter le niveau de revenu des populations cibles par la mise en place de mesures d'accompagnement en matière de transformation et de commercialisation ;
- d'assurer une bonne valorisation des productions de riz et de cultures maraichères ;
- de créer les conditions pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 28 juillet 2023

Le Vice-président : Aimé Y. SOME et le rapporteur : Boubacar BALBONE que j'ai l'honneur de représenter.

Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion le dossier n°049. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier n°049 ?

***(Le gouvernement répond par la négative)***

Je remercie le gouvernement. Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je voudrais inviter l'honorable SANOGO Drissa à présenter la synthèse du rapport de la Commission.

### **M. Drissa SANOGO**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°049*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Madame la Ministre,

Mesdames et messieurs, en vos rangs, titres et grades respectés.

Je me nomme Drissa SANOGO, Vice-président de la COMFIB, rapporteur de ce dossier.

J'ai l'honneur de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°049 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-015/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2022041/PR BF 2022 22 00, signé le 30 juin 2022 à Lomé en République togolaise, entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel de la phase 3 du

Programme d'Appui au Développement des Economies Locales du Burkina Faso (PADEL).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite commission, le samedi 15 juillet 2023 de 08 heures 50 minutes à 11 heures 15 minutes, les jeudis 20 juillet de 15 heures 00 minute à 16 heures 55 minutes et 27 juillet 2023 de 15 heures 20 minutes à 17 heures 50 minutes.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget.

Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Y. F. Harold THIOMBIANO ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Diédon Alain HIEN ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Boubacar BALBONE.

Excellence Monsieur le Président, suite à l'exposé du gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Excellence Monsieur le Président, le projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer est relatif au financement partiel de la phase 3 du Programme d'appui au développement des économies locales du Burkina Faso (PADEL).

Le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) s'inscrit dans la vision de développement économique et social du Burkina Faso et est en cohérence avec la stratégie nationale de développement durable. Par ailleurs, le PADEL vient en prolongement des orientations de la Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) en ce sens qu'il se présente comme une traduction en propositions d'actions en matière d'infrastructures, de structures économiques, de formation localisées et priorisées sur la base de choix territoriaux pertinents. Il trouve sa justification dans les considérations ci-après :

- contribution à la réduction des disparités inter et intra régionales ainsi qu'au développement des économies locales ;
- contribution à la réduction de la pauvreté et insertion des populations les plus vulnérables dans la vie économique ;
- facilitation de l'accès aux services financiers en milieu rural.

Le programme a pour objet :

- la réalisation, en faveur des populations dans les communes de douze régions à l'exception de la Région du Sahel du Burkina Faso, d'un ensemble d'infrastructures de production, de mise en marché et de transport pour soutenir leurs activités économiques ;
- la mise en place d'une ligne de crédits de un milliard (1 000 000 000) de francs CFA au profit de 5025 micro et très petites entreprises (MTPE) ;
- le renforcement des capacités techniques de 2000 Unités de production informelles (UPI).

L'objectif global du Programme est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations à la base dans les régions du Burkina Faso.

Les principaux résultats attendus sont la réalisation et la construction d'infrastructures :

- de base ;
- de production et de transformation agropastorales ;
- de mise en marché ;
- de transport.

En plus de ces réalisations, le projet contribuera à la création d'emplois et de richesses additionnelles.

Le coût total hors taxes du projet est estimé à dix-sept milliards cent soixante-dix millions (17 170 000 000) de francs CFA.

Le concours de la BOAD, d'un montant de quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA, couvre 87,36% du coût total hors taxes du projet. Il servira à financer partiellement toutes les composantes. La contrepartie de l'Etat est de 12,64% du coût hors taxes du projet, soit deux milliards cent soixante-dix millions (2 170 000 000) de francs CFA. Elle permettra de financer partiellement toutes les composantes.

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'ordonnance objet du présent projet de loi permettra de :

- réaliser des infrastructures socioéconomiques de base, de production et de transformation agropastorales, de mise en marché et de transport ;
- créer des emplois directs et indirects ;
- lutter contre la pauvreté par la création de richesses.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 03 août 2023.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, l'honorable Diédon Alain HIEN est invité à livrer le contenu du rapport d'avis de la CDD.

**M. Diédon Alain HIEN**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°049*

Bonjour à tous et à toutes.

Je reprends. Bonjour à toutes et à tous.

*(L'assistance répond à la salutation de l'honorable par un bonjour fort)*

Merci bien.

Excellence, avec votre permission, nous allons aller au point II qui a trait à l'appréciation et à l'avis de la Commission de développement durable.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD note le taux concessionnel très élevé du présent accord de prêt.

Néanmoins, se fondant sur l'appropriation du dossier et sur l'audition du gouvernement, la Commission du développement durable estime que la ratification de l'ordonnance permettra de :

- réduire les disparités infrastructurelles inter et intra régionales en fournissant des infrastructures socio-économiques de base aux populations, aux collectivités territoriales et aux petites et moyennes entreprises ;
- bâtir des économies locales dynamiques, prospères et inclusives au Burkina Faso ;
- contribuer à lutter contre la pauvreté par la création de richesses additionnelles.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 26 juillet 2023

Le Président de la Commission : Moussa KONE et le rapporteur :  
Diédon Alain HIEN.

Merci pour votre aimable attention.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci Excellence.

Je vais inviter une fois de plus, l'honorable SAWADOGO Moussa à livrer le contenu du rapport de la Commission.

**M. Moussa SAWADOGO**

*Représentant du rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°049*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Excellence, ici je vais prendre la parole au nom de Y. Fayçal Harold THIOMBIANO qui est empêché ce matin.

Je vais directement au niveau de l'appréciation et avis de la Commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), estime que la ratification de l'ordonnance contribuera à résorber les difficultés de développement des collectivités territoriales et à améliorer les conditions socio-économiques des populations à la base.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Fait à Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Président : Daniel ZOUNGRANA et le rapporteur : Y. Harold Fayçal THIOMBIANO.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, une fois de plus, je vais donner la parole au représentant du député BALBONE Boubacar qui est W. Patrice Laurent DJIGUEMDE pour livrer à la plénière, le contenu de notre rapport.

Merci.

**M. W. Patrice Laurent DJIGUEMDE**

*Représentant du rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°049*

Merci madame la Présidente.

Bonjour tout le monde.

Avec votre autorisation, Excellence, je vais livrer notre appréciation.

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'ordonnance permettra au gouvernement de :

- contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des ménages vulnérables, des femmes et des jeunes ;
- contribuer à lutter contre la pauvreté par la création de richesses et d'emplois directs et indirects ;
- réduire les disparités infrastructurelles inter et intra régionales en fournissant des infrastructures socio-économiques de base aux populations, aux collectivités territoriales et aux micros et petites entreprises.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 28 juillet 2023



Le Vice-président : Y. Aimé SOME et le rapporteur : BALBONE Boubacar.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe en discussion, le dossier n°050.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier n°050.

***(Le gouvernement répond par la négative)***

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

J'invite l'honorable TAPSOBA Issaka à présenter la synthèse du rapport de la Commission.

### **M. Issaka TAPSOBA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°050*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Femmes et hommes de médias.

J'ai l'honneur de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°050, relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-011/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°7181-BF et du Don n°E100-BF, signé le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'urgence de Développement territorial et de Résilience/Financement additionnel (PUDTR).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, le samedi 15 juillet 2023, les jeudis 20 juillet et 27 juillet 2023.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget.

Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Diédon Alain HIEN ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Abdoulaye SAWADOGO ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Y. F. Harold THIOMBIANO.

Excellence Monsieur le Président, suite à l'exposé du gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition, à l'ensemble des honorables députés ici présents.

Le projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer est relatif au financement du Projet d'urgence de Développement territorial et de résilience/Financement additionnel (PUDTR).

Au Burkina Faso, l'agriculture est influencée par les effets des changements climatiques comme les cycles de sécheresse et les inondations. Ce système agricole est pratiqué par environ 1,3 millions d'exploitations familiales disposant d'une superficie moyenne de 3 à 6 hectares par exploitation.

Cependant, l'analyse de la vulnérabilité climatique au Burkina Faso montre que l'agriculture, l'élevage et le secteur eau, étroitement liés et représentant les plus durement touchés par les changements climatiques, sont les plus vulnérables. Les conséquences du changement climatique sur le secteur sont entre autres la baisse des rendements agricoles, la mortalité du cheptel survenant au rythme des chocs et la baisse des revenus.

En plus des changements climatiques, le contexte national est aussi marqué par la situation sécuritaire et sanitaire avec des conséquences sur l'accès à l'alimentation. En effet, la situation sur le plan sécuritaire s'est considérablement détériorée en raison d'une recrudescence des attaques violentes perpétrées par des groupes criminels dans les régions frontalières avec un déplacement massif de populations et des pertes en vies humaines.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est aggravée du fait des effets combinés de la pandémie de la COVID-19 et des conflits dans certaines zones du pays. Selon les résultats du « Cadre harmonisé » (octobre à décembre 2021), plus de 1,65 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 à 5) soit 8% de la population totale, contre environ 480 000 en 2016, soit environ 3% de la population.

Cette situation commande de mettre en œuvre des actions stratégiques pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages les plus affectés par le phénomène. C'est pour ce faire que le 10 janvier 2022, le gouvernement du Burkina Faso a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour aider à faire face à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Pour faciliter la mise en route de cet appui à travers un Projet, il a été décidé de le concevoir comme un financement additionnel au Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR). Le financement additionnel répond à la demande du gouvernement de soutenir

les populations touchées par la crise en situation d'insécurité alimentaire. En plus de répondre à l'exigence de déclenchement de la fenêtre d'intervention en cas de crise, le gouvernement a exprimé le désir de fournir un soutien vital aux communautés et aux zones touchées par la crise de la sécurité alimentaire et de s'attaquer simultanément aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans ces communautés et zones. Le financement additionnel offre l'occasion d'intensifier les investissements pour atténuer les impacts de plus en plus graves du changement climatique et de s'attaquer à certains impacts des conflits liés à l'insécurité alimentaire. Il aidera également à assurer un accès immédiat à la nourriture, une production alimentaire soutenue et à préserver les systèmes alimentaires, ouvrant la voie à un rétablissement rapide et durable.

L'objectif principal du projet est « d'améliorer l'accès inclusif des communautés, y compris les personnes déplacées, aux infrastructures essentielles, aux services sociaux essentiels et à l'alimentation ».

La mise en œuvre du PUDTR contribuera à atteindre les résultats suivants :

- les effets de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont réduits ;
- les conditions de vie des ménages des populations y compris les déplacés internes des 20 communes prioritaires des zones d'intervention du projet sont améliorées ;
- les services socio-économiques de base, par la construction/réhabilitation d'infrastructures, sont améliorés ;

Le coût du financement additionnel du Projet est de cent vingt-trois millions (123 000 000) de dollars US soit environ soixante-treize milliards huit cents millions (73 800 000 000) de francs CFA. Il est financé par l'Association internationale de développement (IDA) pour un financement additionnel au Projet d'Urgence de Développement territorial et de Résilience.

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que la ratification de l'ordonnance du présent projet de loi permettra de soutenir les efforts du gouvernement dans les domaines suivants :

- l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral ;

- l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural ;
- l'amélioration des services socio-économiques de base par la construction/réhabilitation d'infrastructures ;
- le renforcement des moyens de subsistances des populations y compris les personnes déplacées internes à travers le petit commerce et les petites et moyennes entreprises.

Par conséquent, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 03 août 2023.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, nous invitons à nouveau le rapporteur Diédon Alain HIEN à faire lecture du rapport d'avis de la CDD.

### **M. Diédon Alain HIEN**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°050*

Merci monsieur le Vice-président.

Excellence, si vous permettez, nous allons aller tout droit au point II.

### **APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD a déploré la présence de la commission d'engagement dans tout le processus du financement (accord de crédit et accord de don).

Se fondant néanmoins, sur l'appropriation du dossier et sur l'audition du gouvernement, la CDD estime que la ratification de l'ordonnance permettra de :

- réduire les effets de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- transformer le secteur de production agro-sylvo-pastoral ;
- renforcer les moyens de subsistances des populations y compris les personnes déplacées internes (PDI) à travers le petit commerce et aussi les petites et moyennes entreprises.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Merci pour votre attention.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

### **M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

Je vais inviter l'honorable Moussa SAWADOGO a livré le contenu du rapport de la Commission.

Merci.

### **M. Moussa SAWADOGO**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°050*

Merci.

Toujours au nom du rapporteur THIOMBIANO Y. Fayçal Harold, je vais directement au niveau de l'appréciation et avis de la Commission avec votre autorisation, Excellence.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, estime que la ratification de l'ordonnance contribuera à soutenir les efforts du

gouvernement dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral et à l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Elle permettra également d'améliorer les services socio-économiques de base par la construction/réhabilitation d'infrastructures, de renforcer les moyens de subsistance des populations y compris les personnes déplacées internes à travers le petit commerce et aussi les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries (PME/PMI).

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je donne la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

### **M. Y. Aimé SOME**

*Vice-président de la CGSASH*

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le rapporteur, l'honorable Abdoulaye SAWADOGO à livrer à la plénière, la substance de notre rapport.

Merci.

### **Le Président**

Je corrige, c'est plutôt le Vice-président de la CGSASH.

### **M. Abdoulaye SAWADOGO**

*Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°050*

Merci au Vice-président pour la parole.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Mesdames et messieurs les membres de l'administration parlementaire ;

Amis de la presse, bonjour.

J'ai l'insigne honneur de vous livrer le rapport d'avis de la CGSASH sur le dossier n°050. Excellence, Avec votre permission, je vais aller directement au II pour donner l'appréciation et l'avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance contribuera :

- à l'amélioration de l'accès inclusif des communautés, y compris les personnes déplacées internes, aux infrastructures, aux services sociaux essentiels et à l'alimentation ;
- à la réduction des effets de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones les plus exposées ;
- à l'amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables y compris les personnes déplacées internes des communes prioritaires des zones d'intervention du projet ;
- à l'amélioration des services socio-économiques de base à travers la construction/réhabilitation d'infrastructures ;
- au renforcement des moyens de subsistance des populations, y compris les personnes déplacées internes, à travers le petit commerce et les petites et moyennes entreprises.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : Y. Aimé SOME et le rapporteur : Abdoulaye SAWADOGO.

Je vous remercie.



**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle enfin en discussion le dossier n°051. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier n°051 ?

*(Le gouvernement répond par la négative)*

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission à la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Je voudrais inviter le député Anne Marie ILBOUDO/TRAORE à présenter la synthèse du rapport de la Commission.

**Le Président**

C'est Madame TRAORE née ILBOUDO ou ILBOUDO née TRAORE ?

*(Rires des députés)*

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci pour la précision, Monsieur le Président.

**Le Président**

Merci monsieur le Président.

**Mme Anne Marie TRAORE/ILBOUDO**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°051*

Merci monsieur le Président de la Commission.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Amis de la Presse, bonjour.

J'ai l'honneur de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°051 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-001/PRES-TRANS du 19 mai 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TF0B6352, Troisième Financement additionnel Projet Filets sociaux, signé le 02 décembre 2021, entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite commission, le samedi 15 juillet 2023 de 14 heures 15 minutes à 16 heures 25 minutes, les jeudis 20 juillet de 18 heures 32 minutes à 20 heures 16 minutes et 27 juillet 2023 de 20 heures 40 minutes à 22 heures 55 minutes.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner Madame Nandy SOME/DIALLO, Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille.

Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Y. F. Harold THIOMBIANO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis était représentée, par le député Abdoulaye SAWADOGO.

Monsieur le Président, suite à l'exposé du gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le projet de loi sur lequel nous devons nous prononcer est relatif au troisième Financement additionnel Projet Filets sociaux, signé le 02 décembre 2021, entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA).

En 2018, l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) a révélé que 40,4% de la population burkinabè vivait dans la pauvreté.

Cette enquête a aussi indiqué que cette pauvreté est à dominance rurale avec une incidence de pauvreté en milieu rural de 50,1% contre 13,1% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 91,8% à l'incidence de la pauvreté nationale.

Une grande partie de la population n'a pas accès aux services de base. Face à cela, le gouvernement du Burkina Faso a initié des mesures pour s'attaquer aux principaux problèmes du secteur de la protection sociale en initiant en 2014 un programme de transferts monétaires dénommé Projet filets sociaux au Burkina Faso, destiné aux ménages les plus pauvres et vulnérables, vivant principalement en milieu rural et en zones péri urbaines.

Au vu des succès obtenus par le projet au cours de sa 1<sup>re</sup> phase, l'Etat ambitionne le passage à l'échelle du programme de transferts monétaires en couvrant progressivement les treize régions du pays.

C'est dans ce contexte qu'il a entrepris en 2019, une collaboration avec la Banque mondiale, la formulation d'une nouvelle phase du Projet filets sociaux intitulée « Mise à l'échelle de Filets sociaux et réponse aux besoins des réfugiés et des Communautés d'accueil ».

En mars 2021, un don de dix millions (10 000 000) de dollars US issu du programme fiduciaire de Protection sociale adaptative pour le Sahel (SASPP) a été conclu entre le gouvernement du Burkina Faso et la Banque mondiale pour un financement additionnel au Projet Filets sociaux.

L'objectif principal du projet est « d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux et d'établir les fondements d'un système adaptatif de filets sociaux au Burkina Faso ».

Les résultats escomptés à la fin du projet sont principalement le soutien des coûts associés :

- aux transferts monétaires saisonniers au profit des ménages touchés pas des chocs ;
- au paquet d'inclusion économique au profit des ménages des transferts monétaires réguliers et aux réfugiés ;
- au développement du registre social.

Le coût du financement additionnel du Projet est de trente millions (30 000 000) de dollars US soit environ seize milliards cinq cent millions (16 500 000 000) de francs CFA. Il est financé par l'Association internationale de développement (IDA) sous forme de don issu du programme fiduciaire de Protection sociale adaptative pour le Sahel.

Excellence Monsieur le Président, chers collègues, au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi, permettra :

- l'accroissement de l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux ;
- l'établissement des fondements d'un système adaptatif de filets sociaux au Burkina Faso ;
- l'institutionnalisation des efforts en cours visant à mettre en place des systèmes de protection sociale adaptative à l'échelle nationale pour soutenir les populations pauvres et vulnérables ainsi que les populations déplacées.

Par conséquent, la COMFIB recommande l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 03 août 2023.

Je vous remercie.

***(Sortie de Madame la Ministre hors de l'hémicycle)***

## **Le Président**

Merci madame le rapporteur. Nous allons patienter un instant afin que madame la Ministre nous rejoigne.

Merci.

### ***(Retour de Madame la Ministre à l'hémicycle)***

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

## **M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je vais inviter une dernière fois l'honorable SAWADOGO Moussa à livrer le contenu du rapport de la Commission.

Je vous remercie.

## **M. Moussa SAWADOGO**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°051*

Merci.

Toujours au nom de l'honorable Y. Fayçal Harold THIOMBIANO, rapporteur, avec votre autorisation, Excellence, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), estime que la ratification de l'ordonnance contribuera à soutenir les efforts du gouvernement dans le domaine de la protection sociale.

Elle permettra également d'institutionnaliser les efforts visant à mettre en place des systèmes de protection sociale adaptative à l'échelle nationale pour soutenir les populations pauvres et vulnérables ainsi que les populations déplacées.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA et le rapporteur : Y. Fayçal Harold THIOMBIANO.

Merci.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole à notre rapporteur, l'honorable Abdoulaye SAWADOGO pour donner la substance du rapport de la Commission du genre à la plénière.

### **M. Abdoulaye SAWADOGO**

*Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°051*

Merci bien madame la Présidente de la Commission pour la parole.

Merci bien Excellence.

Avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et l'avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

La Commission estime que ce financement additionnel du Projet est une opportunité pour accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux et pour établir les fondements d'un système adaptatif de filets sociaux dans les treize régions du Burkina Faso.

La CGSASH reste convaincue que la ratification de l'ordonnance contribuera à :

- renforcer les systèmes de protection sociale existant à l'échelle nationale afin de soutenir les populations pauvres et vulnérables, les personnes déplacées internes et les réfugiés ;

- soutenir les coûts associés aux transferts monétaires saisonniers et au développement du registre social ;
- consolider les fonds d'appui aux interventions d'urgence et de reconstruction ;
- créer des opportunités d'emplois générateurs de revenus supplémentaires au profit des populations pauvres et vulnérables, les personnes déplacées internes et les réfugiés.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : Y. Aimé SOME et le rapporteur : Abdoulaye SAWADOGO.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Nous venons ainsi de boucler la présentation des différents rapports.

Je voudrais juste apporter une petite précision. Tout à l'heure, j'ai dit qu'il fallait attendre le retour de madame la Ministre afin qu'on puisse poursuivre. Je voudrais préciser cela afin que les techniciens qui accompagnent madame la Ministre comprennent que dans la procédure législative, la loi est une co-construction entre les députés et le gouvernement. A chaque étape, il faut qu'un membre du gouvernement soit présent. Le fait que madame la Ministre sorte de la salle, nous sommes obligés d'attendre à ce qu'elle revienne avant de poursuivre. Donc, ce n'est pas à dire que les techniciens ne pouvaient pas répondre.

Mesdames et messieurs les députés, à présent, le débat général unique est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je vous invite chers collègues, à indiquer le numéro du dossier sur lequel porte votre intervention. Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement, je cite : « Les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats ».

Ces dispositions s'appliquent aux députés membres de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire de tous les six dossiers pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

***(Inscription des députés sur la liste d'intervention)***

L'honorable HIEN Diédon Alain a la parole.

**M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)**

Merci Excellence.

C'est un commentaire et trois questions. Mais, mon commentaire et mes questions sont valables pour l'ensemble des six projets de loi. Je m'exprime à cette étape parce qu'il y a six qui sont déjà passés et d'autres viendront.

Madame la Ministre, les projets de loi de ratification des ordonnances de prêt soumis à l'ALT pour leur adoption soulève pour nous après cet exercice, un sentiment de frustration et de peur et trois questions. En effet, le gouvernement fondé sur la loi d'habilitation, les accords de prêt sont contractés souvent longtemps. Exemple en 2021, les programmes sont en cours de mise en œuvre avant que lesdits projets de loi ne parviennent à l'ALT pour leur adoption.

Deuxièmement, la qualité de la dépense publique et des travaux d'ouvrages ou réalisations nous inquiète quant à l'atteinte des résultats desdits projets tels que l'amélioration de la condition de vie des Burkinabè.

Enfin, la plupart des prêts contractés connaîtront leur remboursement par plusieurs générations dont la nôtre et celle future, entraînant du même coup une lourde responsabilité des députés au cours de cette exercice d'adoption des projets de ratification des ordonnances de prêts.

Se fondant sur ce qui précède, n'est-il pas envisageable, dans un souci d'amélioration de réviser la loi d'habilitation pour raccourcir les délais dont dispose le gouvernement pour l'adoption des projets de loi ?



Deuxièmement, présenter à la Représentation nationale, les projets de prêts pour requérir des échanges, voire un accord préalable avant la signature des accords de prêts? Cela permettrait aux députés d'être confortables dans l'adoption desdits projets de loi sans oublier la redevabilité aux populations que nous représentons.

Madame la Ministre, en attendant les améliorations proposées, soyez rassurée que les commissions générales dont la CDD à laquelle j'appartiens, se portent volontiers avec l'autorisation de notre Président, de réaliser les missions de contrôle au bénéfice des populations et de notre pays.

Excellence, voilà mes centres d'intérêt.

### **Le Président**

Merci beaucoup. L'honorable Adama Yasser OUEDRAOGO a la parole.

### **M. Adama Yasser OUEDRAOGO (GC/PP)**

Merci Excellence.

Merci au gouvernement.

D'abord pour la commission, je vois au niveau du contexte de justification une coquille, on a écrit saison pluviale 2007-2008, on peut corriger par saison pluvieuse.

Maintenant, je vais aller directement au niveau de la question n°12 qui a été posée. Excusez-moi, c'est le dossier n°046. La question n°12 parle de la réalisation des infrastructures. On pose la question au gouvernement à savoir, « est-ce que le gouvernement peut rassurer qu'il y a des garantis sur la qualité des ouvrages qui seront livrés et sur les délais de livraison prévus ».

Je n'étais pas là-bas, sinon la question que j'aurais posé est : « **pourquoi beaucoup de canaux revêtis se dégradent entre deux saisons à chaque phase du projet** ». Il faut se le dire, tout de suite si vous sortez, vous allez voir certains canaux comme le Canal du Mogho Naaba, le Marigot Kadiogo qui sont dans un état de délabrement. C'est vrai que le gouvernement rétrocede à travers une convention à la Commune de Ouagadougou. C'est trop facile de rétroceder des ouvrages de peu de qualité à la commune et une fois que les ouvrages se dégradent, les populations se

tournent immédiatement vers le maire ou du moins les maires d'arrondissement.

Moi-même j'ai eu ce cas, je suis allé et on m'a fait comprendre que c'est le ministère qui conduit ce projet et eux aussi regardent. C'est écœurant et je vous invite à être regardant au niveau de la réalisation de ces ouvrages parce qu'on ne peut pas à chaque phase du projet, reprendre le même processus, le revêtement du fond et les parois de ces canaux. C'est mon inquiétude et mon cri de cœur à l'endroit du gouvernement.

Merci Excellence Monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci honorable. L'honorable KABRE Kalifa a la parole.

### **M. Kalifa KABRE (GC/FVR)**

Merci Excellence.

J'ai deux ou trois préoccupations. La première, c'est par rapport au dossier n°046 relatif à la question n°01. Je voudrais demander au gouvernement de préciser les réponses qui ont été données parce que cela me semble un peu contradictoire. Les études qui avaient été menées en 2010 étaient de 19 milliards et le cumul des trois phases par rapport au budget se chiffre à plus de 33 milliards. Y a-t-il eu une autre étude qui avait été réalisée pour actualiser les données qui ont abouti à ce montant ou bien ce sont les réalités du terrain qui ont conduit à réajuster le projet ?

Par rapport au dossier n°048, la question n°16 ; je ne suis pas satisfait des réponses qui ont été données parce que j'estime que dans le contexte actuel de notre pays, nous devrions avoir des choix stratégiques de nos partenaires surtout dans la négociation des accords de prêt. C'est difficile à comprendre qu'un partenaire nous donne une subvention à 100% et un autre partenaire nous donne un accord de crédit à 100% avec des taux un peu élevé. J'estime qu'on aurait dû aller avec l'autre partenaire qui nous accorde la subvention à 100%. Même si l'enveloppe ne couvre pas le projet, on aurait dû aller avec ça pour l'instant au regard de notre contexte actuel au lieu de vouloir prendre les deux partenaires, étant donné que l'autre partenaire qui nous donne l'accord de prêt, les conditions ne sont pas

vraiment satisfaisantes. On aurait dû accepter nous donner une partie en subvention et l'autre dont le moment à 100 % est un prêt avec un taux d'intérêt un peu élevé.

Si le gouvernement peut revenir là-dessus pour nous expliquer comment cela s'est passé et comment le gouvernement a opté d'aller avec les deux partenaires avec ces conditions.

L'autre constat, c'est par rapport à l'ensemble des accords de prêt. Nous avons remarqué qu'il y a un taux un peu élevé par rapport aux intérêts liés à la tranche souveraine. C'est un peu élevé partout. Si le gouvernement peut revenir sur ça ; cela pourrait être un défi pour les prochaines négociations des accords de prêt pour qu'on puisse être regardant là-dessus.

L'autre constat également est que nous avons remarqué qu'il y a des frais de commissions d'engagement, pratiquement dans tous les accords de prêt et surtout, ce qui est un peu écoeurant, c'est par rapport aux accords de dons. On peut accepter qu'il y ait des commissions d'engagement dans les accords de prêt, mais pas forcément dans les accords de dons ou de subvention où on dit encore de payer des frais d'engagement. Vraiment, si le gouvernement peut travailler dans les accords à venir pour vraiment peser dans les négociations pour qu'on n'ait pas des commissions d'engagement dans les accords de dons.

Merci beaucoup.

### **Le Président**

Merci. L'honorable Lin Désiré TAPSOBA a la parole.

### **M. Lin Désiré TAPSOBA (GC/FVR)**

Merci Excellence.

Je voudrais remercier le gouvernement pour la présentation de l'ensemble de ces projets.

Mes préoccupations, d'abord sur le dossier n°047, au niveau de la description du projet. Au nombre des composantes, il y a une appelée « Appui

à la mise en valeur et à la commercialisation ». J'aimerais qu'on nous détaille un peu le contenu de cette composante. Qu'est-ce qui est mis dedans ?

Je note également l'absence d'une composante formation parce que pour les activités de mise en valeur, c'est bien d'aménager des périmètres. Mais, si les producteurs n'ont pas les capacités, les compétences requises pour mettre en valeur, cela va causer problème en termes de résultats et même par rapport à l'objectif du projet.

Toujours par rapport au dossier n°047, il y a une question qui a été posée, c'est la question n°12. « Quels sont les critères d'implantation des projets au niveau des différentes régions ? » La réponse qui a été donnée ne me satisfait pas parce qu'on ne répond même pas à la question. On parle d'autres choses. J'aimerais que vous puissiez donner à la plénière des réponses conformes à la question posée.

Toujours au niveau de ce dossier, la question n°13. A ce niveau également, c'est le même son de cloche. On passe à côté, on ne répond pas. La question est posée, mais on répond en parlant d'autre chose. Il y a un problème.

Je passe maintenant au dossier n°048, au niveau du contexte et justification du projet. Il est précisé au dernier paragraphe relatif aux modalités de financement que les ressources obtenues par prêt ou par subvention seront complétées par le gouvernement et les bénéficiaires. Pour les bénéficiaires c'est 1,14 milliards ; je suis très sceptique.

Je ne sais pas si c'est une obligation des bailleurs de fonds ou bien c'est pour les satisfaire, dans la plupart des projets, on a toujours cette contribution des bénéficiaires mais dans les faits, il n'en est rien. Financièrement, les gens ne contribuent pas. Même quand on parle de travaux communautaires, ils ne participent pas. Surtout que ces travaux sont effectués avant la sélection des futurs attributaires. Les gens ne vont pas aller faire des travaux sachant qu'ils ne sont pas attributaires. Cela pose un problème. Je crois qu'il faut sillonner un peu le milieu rural pour comprendre souvent les mentalités. Ce que je dis n'engage pas tous les paysans du Burkina Faso mais dans certaines zones, c'est clair que cela ne va pas aboutir.

C'est valable pour le dossier n°048 où la contribution des bénéficiaires va jusqu'à deux milliards. C'est toujours le même problème. Je pense qu'il faut peut-être revoir.

Merci beaucoup Excellence.

### **Le Président**

Merci beaucoup.

Honorable ZOUNGRANA Daniel a la parole.

### **M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)**

Merci Excellence Monsieur le Président. C'est juste quelques petites questions : la première a trait au dossier n°048 et je voudrais demander à madame le Ministre, si nous arrivons réellement à consommer ce que nous produisons. Si tel n'est pas le cas, qu'est-ce qui explique cela ? Qu'est-ce que le gouvernement compte entreprendre pour favoriser la consommation de ce que nous produisons parce qu'on constate que nous sommes trop dépendants des importations.

Je me demande également : quelle est la quantité totale des céréales que nous importons par an ?

Une autre question concerne l'analyse de certains prêts, objets donc des ratifications. On constate que les montants sont dérisoires, je dirais même un peu minables. Pourquoi ne pas emprunter des montants consistants, quitte à réaliser des projets viables et qui s'inscrivent dans la durée.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable GUITI Lassina a la parole.

### **M. Lassina GUITI (GC/FDS)**

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

J'ai une question et un commentaire.

Ma question se rapporte au dossier n°046 où il est question d'emprunter de l'argent pour des questions d'assainissements y compris la réalisation de caniveaux.

En fait, quand j'ai lu ce dossier, je me suis posé la question puisque nous payons déjà à travers l'ONEA sur nos factures, des taxes qui sont censées être utilisées pour l'assainissement, je ne comprends pas, on pourra me dire que cet argent n'est pas suffisant mais quand on connaît le nombre d'abonnés de l'ONEA dans l'année et ce que nous payons dans ce sens, on peut penser que cet argent pouvait être utilisé pour faire ces travaux et éviter au peuple burkinabè un endettement sur des choses qu'ils paient déjà. Je crois que c'est aussi cela la refondation. Qu'on puisse nous dire comment est-ce qu'on n'a pas pu penser à utiliser cet argent pour faire notre assainissement à Ouagadougou plutôt que d'aller endetter tout le peuple pour le faire ? C'était ma question, si je pouvais avoir des explications par rapport à cela ?

L'autre commentaire est en lien avec la question déjà posée par le député Adama Yasser OUEDRAOGO. C'est la qualité des infrastructures que nous réalisons. En particulier, le canal du Mogho-Naaba et celui de Wemtenga. Je crois que quand le canal a été réalisé, pratiquement la première pluie est venue décoller les dalots et même dégrader gravement l'infrastructure. Quand on regarde les composantes du projet, il y a des études, des contrôles, en fait il y a jusqu'à sept composantes, en dehors de la composante des travaux, les autres englobent à peu près cinq milliards. S'il faut dépenser cinq milliards pour des travaux de si piètre qualité, je me demande finalement ce que nous sommes en train de faire. Il convient que si on emprunte de l'argent, si on endette le peuple, qu'on fasse des travaux dignes de ce nom pour ce peuple. C'est un cri de cœur.

Mon commentaire maintenant est en lien avec l'entretien de ces caniveaux que nous sommes en train de vouloir réaliser à travers de l'argent que nous empruntons. Beaucoup de caniveaux à Ouagadougou ne sont pas curés du tout. Vous pouvez faire plusieurs années, souvent les riverains viennent verser leurs ordures dedans. Finalement, personne ne contrôle la chose, on voit bien les caniveaux en train de se combler.

En venant ici ce matin, j'ai vu qu'on était en train de curer quelques caniveaux. Il fallait attendre que le mois d'août arrive, qu'on se lève à pas de

course pour faire quelque chose qu'on pouvait faire bien longtemps avant. Suivant mon commentaire, quelque part j'avais fait une proposition qui avait semblé enchanter les gens. Et lorsque j'ai poursuivi mon idée, tout de suite, les gens se sont rebiffés.

J'avais dit dans une autre assemblée quelque part, que nous on avait une solution pour curer tous les caniveaux de Ouagadougou en moins de 03 mois. On m'avait demandé comment on pouvait faire. Nous avons 2000 jeunes qui dorment à la MACO. Il suffit de conditionner leurs travaux à une réduction de peine, puisque cela marche ailleurs. Quand les remise de peine arrivent, on dit, pour leur participation aux travaux et autres, mais il y a des caniveaux qui sont là, on les cure en moins de 03 mois ; vous curez tant de mètres, cela vous vaut une réduction de peine de tant de mois. Tout le monde y gagne. Les gens se sont rebiffés parce qu'à la suite de cette explication, j'avais dit qu'il fallait accompagner quelque chose pour non seulement permettre à ces détenus de pouvoir se procurer du savon puisque c'est salissant. Puisque cela ne faisait pas parti des attributions pénitentiaires, de quoi motiver les agents à le faire et acquérir deux ou trois bennes pour ramasser ce qui sera curé et en moins de 03 mois, je vous assure qu'aucun canal ne restera comblé dans la ville de Ouagadougou. C'est juste une question de volonté et de vision. C'est cela mon commentaire.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable TIENDREBEOGO Marie Angèle a la parole.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO /KALENZAGA (GC/PDCE)**

Merci Excellence pour la parole.

J'aimerais intervenir sur le dossier n°051 qui parle des filets sociaux. Pour commencer, je voudrais vraiment remercier le gouvernement pour la reprise des transferts du projet filets sociaux au profit des bénéficiaires. Donc, si le retour que j'ai est bon, c'est depuis le 31 juillet dernier que ces différents transferts ont repris au profit des bénéficiaires, ce qui leur fera vraiment beaucoup de bien.

Maintenant, ma préoccupation en lien avec ce dossier filets sociaux, c'est que je voudrais savoir, la présente phase de ce projet a débuté en 2021 pour 03 ans, donc normalement, le projet doit prendre fin en 2024. Ma question, est de savoir si le gouvernement envisage, à terme, reconduire le projet ou à défaut, élaborer un projet similaire pour assurer la continuité de la prise en charge des bénéficiaires au cas où la situation l'exigerait.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci chère collègue.

L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

### **M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci Excellence. J'aimerais d'abord féliciter la COMFIB pour le grand travail abattu.

Ma première question, c'est au niveau du dossier n°046. Madame la Ministre, j'aimerais savoir à ce niveau si la commune de Ouagadougou a été associée à ce projet ? Si oui, à quel niveau du projet ?

La deuxième question, madame la Ministre, qui parle de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou devrait à mon avis parler de sécurisation de ce même réseau notamment la lutte contre les installations anarchiques autour de ce réseau et dans ce réseau. J'aimerais savoir à ce niveau, est-ce que le volet sécurité a été pris en compte. Si oui, combien de franc CFA a été dédié à cet effet ?

Si vous prenez la ville de Ouagadougou, les gens sont installés sur les caniveaux, dans certains on y jette du n'importe quoi, chaque jour la police municipale est interpellée pour déguerpir les gens et il n'y a pas de moyens à ce niveau pour faire le travail. J'ai l'impression qu'à chaque fois, on néglige le volet sécuritaire et après s'il y a des inondations, on dit que les gens ne font pas leur travail.



Donc, j'aimerais si possible avoir des éclaircissements côté sécurité, s'il y a un fonds qui a été dédié à cet effet pour que la commune de Ouagadougou à travers sa police puisse sécuriser ce réseau.

Ma deuxième préoccupation, c'est au niveau du dossier n°050. A ce niveau, le gouvernement a dit que 20 communes vont bénéficier du projet, réparties entre les régions du Sahel, du Centre Nord, la Boucle du Mouhoun et l'Est. J'aimerais savoir : quels sont les critères que ces 20 communes ont remplis pour bénéficier de ce projet ?

Toujours au niveau de ce dossier n°050, dans la composante 3 du projet à savoir la relance économique, communautaire et autonomisation, vous avez dit que cette composante vise des actions de renforcement de capacité pour le développement d'activités génératrices de revenu dans les zones ciblées. Donc à ce niveau, j'aimerais savoir : quelles sont les activités génératrices de revenus qui seront prises en compte dans ces zones.

La dernière question à ce niveau, c'est concernant l'accès à la terre. J'aimerais savoir dans les 20 communes concernées, est-ce qu'il y a un volet facilitation de l'accès à la terre notamment au niveau des PDI et au niveau des femmes ? Parce que qui dit aujourd'hui activités génératrices de revenu dans les coins reculés du Burkina doit parler de l'accès à la terre qui permet de lutter contre la pauvreté de ces personnes vulnérables.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable DJIGUEMDE W. Patrice a la parole.

### **M. W. Patrice Laurent DJIGUEMDE (GC/FDS)**

Merci Excellence.

Ma question est en rapport avec le dossier n°048 en lien également avec la question n°01 du même dossier. Nous savons que l'insécurité règne dans toutes les régions du Burkina Faso, avec ces milliers de déplacés internes.

Madame la Ministre, je voudrais savoir si les personnes déplacées internes dans la région de l'Est et du Grand Ouest bénéficieront de ce projet de petite irrigation. Si Oui, quelles seront les mesures d'accompagnement en termes d'accès à la terre, de financement et d'octroi en matériel de travail qui leur seront attribués ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable TUINA Kanibè a la parole.

### **M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)**

Merci Excellence pour la parole.

J'ai été dépouillé pratiquement de mes préoccupations. Cependant, il me reste un commentaire si je peux l'appeler ainsi.

Madame la Ministre, pour l'ensemble des dossiers qui nous ont été soumis, nous avons été mis, pour ma part, devant un fait accompli. Le fait accompli d'un endettement massif et de dons. Suite aux préoccupations énumérées lors des auditions, nous avons été flattés par vos arguments et comme le disait la Fontaine : « tout flatteur vit au dépend de celui qui l'écoute ». Nous osons espérer que vos flatteries seront une réalité pour un développement durable pour le bonheur de nos populations.

Enfin, la commission du développement durable, comme l'a dit un de mes collègues honorables, a certes donné son avis favorable, mais sera regardant sur l'ensemble des projets, bien sûr sous le contrôle de son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

Votre intervention vient ainsi clore la série des interventions. Comme nous l'avons annoncé au début, nous allons observer une suspension d'une heure. Nous allons reprendre à 13 heures.

La séance est suspendue.

**-Il est 11 heures 49 minutes-**

***(La séance suspendue à 11 heures 49 minutes est reprise à 13 heures 27 minutes.)***

### **Le Président**

On a pris un peu de forces, donc on peut reprendre la séance.

La séance est reprise. ***(Coup du maillet)***

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président de la Commission, vous avez la parole.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Il faudrait quand même signaler qu'il n'y a pas de questions adressées particulièrement à la Commission, sinon que de rappeler pour ce qui concerne le gouvernement que les ressources ainsi mises à sa disposition sont relativement importantes. On attend naturellement du gouvernement la bonne mise en œuvre des différents projets et programmes ainsi que l'utilisation efficiente des ressources.

Je crois que les collègues ont eu à le soulever mais je voudrais également interpeller l'ensemble de mes collègues que c'est également notre responsabilité d'y veiller à ce que ces ressources soient convenablement utilisées.

Merci bien Excellence.

## **Le Président**

On sait compter sur la COMFIB pour veiller à ce que ces ressources soient utilisées de façon efficiente comme vous l'avez dit.

Je passe à présent, la parole à madame la Ministre pour répondre aux questions des députés.

## **Mme Fatoumata BAKO/TRAORE**

*Ministre Déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, Chargée du Budget.*

Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour à l'ensemble des honorables députés.

Merci également pour l'ensemble des questions qui ont été posées et surtout pour les suggestions, les observations qui ont été formulées à l'attention du gouvernement.

Comme le Président de la COMFIB vient de le dire, il faut qu'on puisse ensemble assurer la bonne gestion des ressources qui sont mises à disposition. J'ai déjà eu à le dire ici qu'on n'a pas assez de ressources. Je pense que cette interpellation au niveau du gouvernement est la bienvenue. Nous ferons aussi ce qui est de notre ressort pour que ces ressources puissent être effectivement bien gérées.

Merci à tous pour les différentes contributions qui ont été faites dans ce sens. Pour nous permettre de mieux adresser les préoccupations qui ont été soulevées, on va d'abord faire des commentaires d'ordre général puisqu'il y en a eu avant de revenir par la suite sur les précisions concernant les différents dossiers.

Concernant les questions en termes de montage des différents prêts, le niveau des emprunts, les questions d'habilitation, au niveau du gouvernement, peut-être qu'il faut dire déjà, c'est la Constitution au niveau de l'article 149 qui donne cette compétence en termes d'attributions au gouvernement de pouvoir signer des accords de prêts et par la suite maintenant de les faire ratifier par le parlement.

Pourquoi est-ce que c'est maintenant qu'on vient avec des dossiers de conventions signées depuis 2021 pour leur ratification ? C'est vrai qu'il y a un projet spécifique qui a été signé, dont la convention a été signée depuis 2021, mais la loi d'habilitation avait été prise en 2022 par le Président qui était en exercice en ce moment. Il s'agissait donc pour nous de pouvoir soumettre à nos honorables députés, par rapport au délai qui était imparti dans cette loi d'habilitation qui était de six mois, le texte. Je pense qu'avec les changements institutionnels qui sont intervenus, l'un dans l'autre, cela a contribué à rallonger vraiment ces délais.

Pour la maturité des prêts qui vont impacter les générations futures, il faut dire que c'est un prêt qui a un délai de maturité assez long, c'est un prêt concessionnel. Cela fait partie des éléments de concessionnalité des différents prêts que nous contractons. Parce qu'en termes d'éléments de constitutionnalité, on a le taux d'intérêt qui doit être assez faible, il y a la question de la maturité. Je pense aussi qu'il y a des questions liées aux délais, le temps qu'on met avant de commencer le décaissement. Il y a ces éléments qui entrent en ligne de compte dans les questions de concessionnalité.

C'est vrai que cela peut impacter les générations futures, mais c'est en même temps un élément de concessionnalité parce que cela nous permet de pouvoir faire face à certaines urgences du moment et on essaie d'étaler sur un long terme le remboursement de ce prêt pour ne pas qu'au niveau du budget de l'Etat, on ressente assez fortement cette pression.

Le taux d'intérêt élevé des tranches des accords de prêts de la BOAD. Il faut dire que la tranche qui est prévue dans les accords des prêts de la BOAD, ce sont des taux d'intérêt qui sont définis lors des conseils d'administration de la BOAD. C'est de relever que notre pays étant membre de la BOAD, participe à ces conseils d'administration et naturellement nous sommes partie prenante de ces taux d'intérêt qu'on arrête pour l'ensemble des bénéficiaires à ces différents guichets de la BOAD. C'est un engagement, j'allais dire communautaire, de l'ensemble des parties. Ce sont des règles de base qui ont été édictées par le Conseil d'administration auquel fait partie le Burkina Faso.

Ce n'est donc pas quelque chose qui est spécifique à notre pays, ou ce n'est pas parce qu'on a mal monté ou mal négocié le projet. Du reste, on a des projets qui ont bénéficié de bonification au niveau d'un des guichets de

la BOAD. Je pense que c'est le projet PADEL qui a bénéficié de ce guichet de bonification. On a vu que le taux d'intérêt concessionnel était ressorti à 5,2% mais en réalité, on ne va rembourser que 2,15% parce que les 3,05% sont pris en charge directement par le guichet de la BOAD au profit du Burkina Faso.

Par rapport aux différentes commissions d'engagement dans les accords de financement, il faut dire que la commission d'engagement, c'est un montant qui est exigé sur le montant total des financements qui sont mis à la disposition du gouvernement et qui ne sont pas encore décaissés. C'est une façon pour les institutions financières d'amener le gouvernement à avoir une célérité dans le processus de décaissement des différentes ressources. On pense que cela peut aussi jouer quelque part sur les taux d'absorption.

Parce qu'il y a un constat qui est fait : les différents taux d'absorption au niveau des différents projets qu'on exécute sont bas. Je pense que ce sont des éléments de ce genre que les bailleurs ont trouvé aussi pour encourager les Etats emprunteurs à avoir une diligence dans le décaissement pour que le nécessaire puisse être fait rapidement et arriver à décaisser aussi les différents montants qui sont mis à leur disposition.

Même avec ça, on a des cas où on demande toujours de proroger des projets parce qu'on n'a pas encore fini de procéder au décaissement et autres. Je pense que c'est pour mettre une certaine pression sur les Etats pour qu'ils puissent procéder rapidement au décaissement des ressources pour exécuter ce pourquoi ces ressources sont mises à leur disposition.

Pourquoi ne pas mobiliser des montants assez importants ? C'est vrai, l'idéal serait qu'on puisse réaliser des infrastructures de grandes envergures au lieu de rester là à repartir pour prendre certains prêts. Mais, la réalité est que nous avons une stratégie d'endettement qui est de viabiliser la dette. On exécute tous nos projets dans un contexte global où tous les éléments doivent se tenir. Donc, on ne peut pas se permettre, au vu de notre stratégie d'endettement, de prendre des prêts jusqu'à un certain niveau.

Du reste, même par rapport aux questions de risques également, chaque pays est noté par rapport à la gestion financière au niveau international. Quel que soit le montant, lorsque vous allez arriver au niveau international, l'institution regarde le niveau de risque du pays.

Ce n'est pas évident que vous puissiez avoir certains montants de prêt. Voilà ce qui pourrait expliquer le fait qu'on ne puisse pas bénéficier de certains montants.

Quelqu'un a demandé : pourquoi on a fait un endettement massif ? Comme tous les projets sont arrivés en même temps, ça fait six dossiers qu'on examine en même temps, on a l'impression qu'il s'agit d'un endettement massif. Vous voyez que quelqu'un demande pourquoi est-ce qu'on ne prend pas de gros prêts et l'autre dit que c'est un endettement massif. Il faut dire que la procédure d'endettement est une procédure légale de financement du développement. Elle vise à prendre en charge le gap budgétaire, lorsqu'au niveau du budget de l'Etat on n'arrive pas à couvrir toutes les dépenses budgétaires. Même pour une question de développement socio-économique, il y a cette opportunité qui est offerte au gouvernement de pouvoir aller prospecter aussi les ressources pour lui permettre de mettre en œuvre ses priorités en termes de développement.

Je reviens maintenant sur quelques éléments de réponse par dossier.

Le dossier n°046, c'est vrai que là, il y a eu plusieurs préoccupations qui se sont recoupées, surtout en termes de qualité des infrastructures d'assainissement qui ont été réalisées. A cette question, il faut dire qu'il y a beaucoup de leviers sur lesquels on doit pouvoir jouer. Nous partageons ce constat avec vous. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : d'abord la procédure des marchés publics même ; l'aspect de la commande publique. La semaine dernière, nous étions ici pour un peu échanger sur ces questions, les insuffisances qui sont constatées.

Il y a la question du suivi pendant l'exécution des travaux, ensuite, la question de l'entretien des ouvrages qui sont réalisés. Il y a également la question de l'implication des bénéficiaires, des populations riveraines et il y a la question qui va en droite ligne avec celle de la sécurisation de ces investissements comme cela a été relevé par l'honorable SANGARE Moussa, je crois.

C'est tout cet emmêlement d'évènements qu'il faut regarder, chacun à son niveau. Par exemple, la question des marchés, on disait déjà la semaine dernière qu'il y a la professionnalisation des différents acteurs sur la chaîne, mais également, il y a le processus de relecture de la loi n°039 portant sur la commande publique où on envisage donner plus de moyens aux autorités

chargées des questions de contrôle et de répression des entrepreneurs qui seront défaillants ou bien qui auront réalisé des infrastructures de moindre qualité. On pense que si on arrive à adopter la loi avec tout ce qu'il y a comme textes d'application, renforcer les sanctions, on pourra en tout cas réduire un tant soit peu déjà ces insuffisances par rapport aux prestataires qui sont retenus pour qu'ils puissent réaliser des infrastructures de qualité.

Après cela, comme je le disais, la question d'entretien -quelqu'un l'a dit-, il faut une périodicité d'entretien de ces types d'infrastructures. Malheureusement, cela n'est pas fait. La conséquence, c'est ce qu'on constate. Les infrastructures se dégradent, on parle du fait déjà que c'est une infrastructure qui est bien réalisée. Malheureusement, elle va se dégrader parce que l'entretien n'est pas fait de façon régulière.

Le troisième schéma, c'est que le prestataire a bien réalisé et bien entretenu l'infrastructure. Maintenant, les populations riveraines ont leur rôle. On le constate tous, les commerçants viennent, ils s'installent, ils font des boutiques sur les caniveaux et après quand il y a les premières pluies, ce sont des inondations. Certains même vont récuser les caniveaux, on dépose ce qu'on a enlevé juste en bordure du caniveau et dès qu'il y a une première pluie, on constate encore les mêmes dégâts.

Même si le gouvernement ou les collectivités viennent pour l'entretien, il faut qu'on arrive à sensibiliser les populations riveraines qui sont en contact permanent avec ces infrastructures pour qu'elles aussi puissent contribuer et assurer un tant soit peu un minimum aussi d'entretien ou bien ne pas déverser forcément des ordures dans ces genres d'infrastructures.

On débouche sur la question de la sécurisation des infrastructures, voire, comment est-ce qu'on peut renforcer comme l'honorable l'a suggéré, les capacités de la police municipale. Tout cela peut être des réflexions qu'on va mener avec l'ensemble des acteurs au niveau du gouvernement, des collectivités territoriales. Quand les infrastructures sont réalisées, après elles sont rétrocédées aux collectivités territoriales mais chacun a sa part de responsabilité quelque part.

Il y avait des questions sur le fait que les réponses qui étaient déjà données n'étaient pas satisfaisantes, toujours sur le dossier n°046. Pour la première question, il faut dire que les études de 2009 avaient prévu pour la



première phase, un canal avec un fond à l'état naturel sans béton, malheureusement après les pluies de 2011, des dégradations importantes ont été observées sur l'ouvrage. Ce qui a motivé la mise en œuvre de la deuxième phase et en ce moment, avec les travaux confortatifs, un fond en béton armé. On pourrait aussi expliquer le fait qu'il y a le sur-enrichissement des coûts des matériaux de construction qui, de 2009 à maintenant, ont fortement évolué. Donc naturellement, cela va jouer sur les coûts.

La question de la taxe de l'assainissement au niveau de l'ONEA, il faut dire que la taxe d'assainissement dont l'ONEA a la charge concerne exclusivement les eaux usées et les excréta qui ne doivent pas être combinées avec les eaux pluviales. Je pense que cette redevance est plus orientée vers la prise en charge de ces questions. Alors qu'ici, il est question de la gestion des eaux de pluie, des ouvrages de drainage qui relèvent principalement de la prérogative du ministère en charge de l'urbanisme.

Par rapport à la question de l'implication de la mairie de Ouagadougou concernant le projet n°046, il faut dire que celle-ci a été impliquée dans le projet à travers la participation de leurs représentants au niveau de l'unité de gestion même du projet. Aussi, dans le cadre de ce projet, il y a deux protocoles d'accord qui ont été signés avec la mairie pour la sensibilisation des populations et le renforcement des capacités de la mairie même en termes de formations liées à la gestion des déchets à hauteur d'environ 400 millions.

Pour le dossier n°047, il y avait une question par rapport à la définition du contenu de la composante « Appui à la mise en valeur et à la commercialisation ». Il faut dire que cette composante vise l'exploitation efficiente des aménagements, la valorisation de la production agricole, la facilitation de l'approvisionnement en intrants et la commercialisation. Elle prend également en charge les questions d'organisation et de renforcement des capacités des producteurs et des organisations paysannes.

Toujours par rapport au dossier n°047, on demandait : quels étaient les critères d'implantation du projet. Ici, il faut rappeler que pour ce qui concerne ce projet spécifique de construction et de réhabilitation des bas-fonds de Kanzourgou, c'est une continuité du projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le Plateau Central. Naturellement, je crois que les questions qui ont prévalu à l'implantation de ce projet de

mobilisation de valorisation des eaux, ce sont les mêmes éléments puisque ce projet vient vraiment en continuité. C'est comme si c'était une autre phase de ce projet en termes d'assurer une durabilité peut-être des acquis du premier projet.

Pour le dossier n°048, PIGO PLUS, la question de la contribution des bénéficiaires et au financement du projet qui était d'environ deux milliards, est-ce que c'est effectif ? C'est vrai que l'honorable nous a fait un exposé sur le fait que ce n'est pas toujours évident, c'est vrai qu'on l'inscrit mais ce n'est pas évident dans la mise en œuvre. Mais pour ce projet, il faut dire que les bénéficiaires participent effectivement à la réalisation des ouvrages par leurs efforts physiques. En effet, la collecte des cailloux sauvages, le revêtement des diguettes au niveau des aménagements relèvent de la responsabilité des bénéficiaires qui en font bien sûr la demande.

Avant tout aménagement, il y a certaines clauses qui sont convenues au niveau de la convention de partenariat qui est signée avec les gestionnaires du projet et les différents bénéficiaires. Donc, c'est cette contribution physique qui est généralement évaluée et qui représente en quelque sorte la contribution des bénéficiaires pour la mise en œuvre du projet.

Est-ce que les personnes déplacées internes seront bénéficiaires de ce projet PIGO PLUS ? Il faut dire que plus de 50 000 petits producteurs sont bénéficiaires directs de l'appui du PIGO PLUS et bien sûr les PDI seront éligibles et ils seront pris en compte dans les attributions de parcelles rizicoles qui seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Les PDI comme on le sait font partie de ce groupe de personnes vulnérables et on essaie au niveau du gouvernement de les intégrer le plus possible dans l'ensemble des projets qui sont mis en œuvre actuellement.

Par rapport à la consommation de nos productions locales, il y a des campagnes de sensibilisation au niveau du gouvernement qui sont menées, je sais qu'on avait pris des textes par rapport aux pause-café, aux déjeuners pour la valorisation de nos mets traditionnels entre autres. Mais au-delà de tout cela, il y a des textes qui sont en train d'être pris en ce moment par le gouvernement pour garantir, on a appelé cela par achat institutionnel. Je sais par exemple qu'au niveau du ministère de l'économie et des finances, on a signé un contrat cadre avec des faitières de producteurs au niveau local pour

pouvoir consommer effectivement, -on le fait du reste pour les cantines scolaires déjà, au niveau des casernes également et des maisons d'arrêt et de correction-. Ça, c'est au-delà de tout ce qu'on fait comme campagne pour qu'individuellement, chaque ménage puisse aller vers la consommation de la production locale.

Le dossier n°050 sur le PUDTR, quels sont les critères de sélection des 20 communes bénéficiaires. A ce niveau, il faut dire qu'à la négociation du financement, il avait été convenu de concentrer les interventions dans 20 communes qui ont été sélectionnées sur la base de critères de vulnérabilité. Qu'est-ce que les critères de vulnérabilité ? C'est l'insécurité alimentaire, le niveau de malnutrition qui est relevé dans ces communes et c'est le poids des personnes déplacées internes qui sont aussi représentés dans ces communes. Toutefois, le Conseil national de sécurité alimentaire a souhaité que les interventions -puisque'ils ont un autre schéma- se fassent dans ce cadre harmonisé d'interventions qui préconise une approche coordonnée de tous les acteurs sur l'ensemble du territoire national.

C'est vrai que dans le document, on a parlé de communes, mais avec l'apport du conseil national de sécurité alimentaire qui est chargé de mettre en œuvre ce projet, c'est vraiment élargi à l'ensemble des communes du territoire national.

Quelles sont les types d'activités génératrices de revenu qui sont dans la composante 3, toujours au niveau du dossier n°050 sur le PDTR. Il faut dire qu'il s'agit essentiellement de trois types d'activités génératrices de revenus au niveau pastoral avec l'agriculture, l'embouche ovine, caprine et bovine. Le deuxième type, c'est au niveau agricole avec les cultures maraîchères, la culture du niébé, du sésame, du riz et enfin au niveau du commerce, activités socio-économiques, les petits commerces, la transformation de produits forestiers non ligneux, la menuiserie, la coiffure et la couture entre autres.

En termes de facilitation d'accès à la terre pour les bénéficiaires notamment les femmes et les PDI, effectivement, le projet prévoit qu'au moins 30% des aménagements soient réservés aux femmes, aux jeunes et aux PDI. Ce qui est prévu dans cette optique, il y a des dispositions qui sont prises. Donc, le projet va élaborer une stratégie de mise à disposition et de gestion des aménagements pour vraiment faciliter la mise à disposition de la terre au profit des bénéficiaires.

Enfin, le dossier n°051 par rapport aux filets sociaux. Est-ce qu'on envisage reconduire ce projet puisqu'il va prendre fin très bientôt en fin mars 2024. A ce niveau, il faut dire que le projet a vraiment montré des résultats probants et les concertations sont en cours entre le gouvernement et les partenaires techniques au développement pour voir comment on pourra pérenniser les différents résultats que nous avons pu engranger avec la mise en œuvre des différentes phases de ce projet. Un programme national d'appui aux ménages pauvres et vulnérables est en cours de finalisation. Déjà, au niveau du gouvernement, même si on décide de prendre ça en charge, nous allons continuer les discussions avec la Banque mondiale qui est fortement intéressée par ce volet en termes de réduction de la pauvreté et autres pour pouvoir voir comment est-ce qu'elle pourrait continuer à nous appuyer pour la mise en œuvre de la poursuite de ce projet.

Excellence Monsieur le Président, honorables députés, voilà quelques éléments de réponse que je voulais porter à votre attention.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Merci madame la Ministre.

Le débat général est clos. ***(Coup du maillet)***

J'appelle à présent en discussion les articles des projets de loi, objets des dossiers n°046, 047, 048, 049, 050 et 051.

### **Dossier n°046.**

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

### **Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence Monsieur le Président, les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Au niveau des visas, les amendements sont également en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**M. Yaya KARAMBIRI**

*Quatrième Secrétaire parlementaire*

Excellence Monsieur le Président, après avoir régularisé les procurations des collègues en mission et ceux ayant effectué le déplacement aux obsèques du père du collègue SOMA Abdoulaye, nous avons au total 65 votants.

**Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence Monsieur le Président, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Je vous remercie. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°046*

Au niveau de l'article 2, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

**Adopté.**

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°046 :

**Contre : 00**

**Abstention: 00**

**Pour : 65**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°047.**

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les observations également sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont également en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

## **Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°047 :

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 65**

*L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)*

## **Dossier n°048**

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

## **Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Les observations sont en gras et en notes de bas de page.

## **Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

## **Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Les observations également sont en gras et en notes de bas de page.



**Le Président**

Merci.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Au niveau de l'article 1, les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°048 :

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 65**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°049.**

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, il n'y a pas d'observation.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Au niveau de l'article 1, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 1 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci madame. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°049 :

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 65**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°050.**

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°050 :

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 65**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°051.**

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°046*

Excellence, les observations sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Haoua FOFANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°046*

Excellence, les amendements sont en gras et en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 65

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°051 :

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 65**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

Je voudrais dire mes remerciements à la COMFIB qui finit pour la plénière d'aujourd'hui mais que l'on va retrouver demain pour d'autres dossiers. Recevez mes sincères remerciements pour le travail abattu.

Je voudrais aussi remercier les autres commissions saisies pour avis et remercier l'ensemble des députés pour leur implication. Je voudrais remercier le gouvernement et les encourager ; comme on dit que c'est un gouvernement de combat, il faut aller vite mais il faut aller bien.

Mes remerciements s'adressent également à mesdames et messieurs les fonctionnaires de l'administration parlementaire pour leur constant accompagnement.

Je n'oublie pas les hommes et les femmes de médias qui nous accompagnent tous les jours afin de rendre visible notre travail.

La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 04 août 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de trois projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. *(Coup du maillet)*

**-Il est 14 heures 13 minutes-**

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 03 août 2023.***

**Le Président de séance**  
  
**Dr Ousmane BOUGOUMA**  
Président de l'Assemblée législative de transition



**Le Secrétaire de séance**

  
**M. Yaya KARAMBIRI**  
Quatrième Secrétaire parlementaire